

Image not found or type unknown



Achat automobile et vice caché

Par **skip06**, le **29/10/2008 à 15:39**

Bonjour, rn rn J'ai acheté une voiture il y a deux mois. Ce week-end le voyant moteur s'allume et je l'emmène immédiatement au garage lundi matin. Les mécaniciens m'annoncent lundi soir qu'il faut changer le moteur ! Ils affirment que la détérioration du moteur provient de l'installation du GPL effectuée sur le véhicule il y a 2 ans et que le moteur était déjà détérioré au moment où je l'ai acheté mais que je ne pouvais pas m'en apercevoir au moment de l'achat. rn Quelles démarches puis-je entamer contre le vendeur (une société immobilière qui revendait il y a deux mois son parc automobile) ? Je ne suis pas sûr que le vendeur (la société) savait au moment de la vente que le moteur était dégradé. rn Je n'ai pas de protection juridique dans le cadre de mon assurance auto. rn rn Merci beaucoup pour vos réponses. rn rn Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **29/10/2008 à 17:31**

Bonjour, rn rn Sur le forum de droit routier vous avez un topic spécial sur ce sujet. rn http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm